



HCR Multirisques,
la solution d'assurance
étudiée pour la branche
Hôtel Café Restaurant

Hôtellerie : Generali vous présente les garanties de l'offre HCR Multirisques

Un contrat modulable selon vos attentes

Vous choisissez parmi un large éventail de garanties

À travers une analyse de vos attentes, votre intermédiaire Generali réalise avec vous une évaluation des risques et des enjeux majeurs liés à votre activité. Il vous présente les différents niveaux de protection disponibles.

À l'aide de ses conseils, vous pouvez choisir vos garanties et les moduler en fonction de vos attentes.

100 % Pro : un mode d'indemnisation sans surprise

- Vous choisissez le montant de la franchise qui sera appliqué à **toutes les garanties de protection des biens professionnels de votre contrat⁽¹⁾**.
- Vous pouvez opter pour une indemnisation de votre matériel et de votre mobilier professionnel en **valeur à neuf** (à choisir parmi un maximum de 3, 5 ou 10 années d'ancienneté du bien garanti) ou en **vétusté déduite**. Dans ce dernier cas, l'indemnisation tient compte de l'ancienneté de vos biens.

Des garanties complètes pour vos biens professionnels

La protection de vos locaux et de vos équipements

Vol, dégât des eaux, incendie, dommages électriques... Vos biens professionnels sont exposés à des risques qui peuvent mettre en difficulté le développement de votre activité. Avec les garanties Dommages aux biens, vous bénéficiez d'une protection pour l'ensemble de vos biens professionnels. Les piscines, matériels de musculation ou de fitness peuvent être également assurés si vous le souhaitez.

Des garanties étendues à votre domicile si vous habitez sur place

Les garanties souscrites pour vos locaux commerciaux s'appliquent automatiquement à vos biens mobiliers et immobiliers privés.

Avec aussi des garanties personnelles pour vous et votre famille

La garantie Responsabilité civile vie privée vous est proposée automatiquement pour compléter votre assurance personnelle. Tout est regroupé en un seul contrat, c'est plus simple !

Les plus 100 % Pro

Les agencements et embellissements que vous avez réalisés sont indemnisés en illimité.

De plus, si au cours de l'année vous faites l'acquisition d'un nouveau matériel, ce dernier est automatiquement assuré dans la limite des plafonds des garanties initialement souscrites.

⁽¹⁾ À l'exception des catastrophes naturelles pour lesquelles la franchise est fixée réglementairement.

Des garanties spécifiques pour protéger votre activité professionnelle

Un soutien financier pour pallier les pertes d'exploitation

La garantie Perte d'exploitation intervient en cas de sinistre (**incendie, dégâts des eaux, vol, bris de machine**) entraînant une réduction ou un arrêt de votre activité professionnelle ou une impossibilité d'accéder à vos locaux suite à un arrêté de péril. Elle permet de financer certains frais fixes et de compenser la baisse de votre chiffre d'affaires.

Une Responsabilité civile complète qui couvre aussi vos activités annexes

100 % Pro prend en charge les conséquences pécuniaires des responsabilités qui vous incombent dans le cadre de votre activité principale mais aussi de celles que vous êtes amenées à développer : vente de produits régionaux, organisation de séminaires, vente de voyages et de séjours touristiques, de places de spectacles...

La protection des biens de vos clients

Avec la garantie Responsabilité civile dépositaire du contrat 100 % Pro, les biens de vos clients seront indemnisés en cas de dommages et/ou de vol, qu'ils vous aient été confiés ou non.

Un dédommagement pour vos clients victimes d'une erreur de réservation

En cas d'erreur ou d'omission de votre part vous mettant dans l'impossibilité d'assurer la réservation de vos clients, ils recevront une indemnisation qui couvre le surcoût occasionné pour obtenir une prestation équivalente dans un autre établissement de la région.

Une protection juridique pour évaluer rapidement la portée d'un litige

Désaccord contractuel, litige, procédure... Dans un environnement juridique et fiscal de plus en plus complexe, faire appel aux conseils de spécialistes est souvent indispensable.

- Qu'il s'agisse d'une question juridique, fiscale ou salariale liée à votre activité, vous bénéficiez d'un **service d'assistance juridique** qui vous informe et vous conseille sur simple appel téléphonique.
- En fonction de la situation, nous prenons en charge votre défense et intervenons au mieux de vos intérêts, de la recherche d'une solution amiable au suivi d'une procédure.
- En cas de litige, vous faites appel à l'avocat de votre choix. Nous prenons en charge les frais et honoraires d'experts et d'avocats dans les limites prévues au contrat.



Exercez votre métier
avec passion,
100 % Pro vous assure.



ENVIE D'EN SAVOIR PLUS SUR L'OFFRE ?



01 76 36 15 17

Contactez Generali pour prendre un rendez-vous.
Numéro non surtaxé - Du lundi au vendredi de 8h à 20h

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

100 % Pro - Hôtellerie - page 2/2 - generali.fr

